



DÉCISION MUNICIPALE
N° 2024 – 17
En date du 13 février 2024

**Objet : OISE ENVIRONNEMENT TP – Attribution du marché n°2023LUZ08 –
Requalification de la Place de la République – lot n°2 -fourniture et pose d'un kiosque**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération 2021-077 du 28 juillet 2021 portant sur les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal ;

Considérant

- L'avis de marché publié sur le site achapublic.com sous le n°4030276 en date du 22 décembre 2023 ;
- Que l'estimation globale du marché est de 337 570€ HT ;
- Que l'estimation du lot n°2 est évaluée pour un montant de 290 000€ HT ;
- L'analyse des offres reçues suivantes :
 - FONDERIE VINCENT, 21 chemin des Aigais – BP 35 à Brignais (69530) ;
 - OISE ENVIRONNEMENT TP – ZAC des cailloux Sailleville – 365 rue Nicolas Joseph Cugnot à Laigneville (60290).
- La proposition de la maîtrise d'œuvre de retenir la Société « OISE ENVIRONNEMENT » pour un montant de 276 300€ HT ;
- L'attribution que l'ensemble des lots proposés par la maîtrise d'œuvre restent inférieurs à l'estimation globale du marché.

Le maire de Luzarches,

DECIDE

Article 1^{er} : De conclure un marché avec la Société « OISE ENVIRONNEMENT TP », sise 21 chemin des Aigais – BP35 à Brignais (69530), Siret : 40762391700041 pour un montant de 276 300€ HT.

Article 2 : D'imputer ces dépenses sur le budget principal de la commune – chapitre 023.

Article 3 : Que l'exécution du marché débute à la notification du marché et que les travaux seront réalisés à compter de l'ordre de service de démarrage.



Article 4 : La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise - 4 boulevard de l'Hautil BP 30322, (95027) Cergy-Pontoise cedex dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.



Michel MANSOUX

Maire

Date de notification :

Date de transmission au représentant de l'Etat : 13 février 2024

(pour les actes mentionnés à l'article L2131-2 du CGCT)

Date de publication : 14 février 2024